

Notes Archéologiques sur les Systèmes Populaires d'Eclairage dans les Charentes

Au nombre des progrès si variés qui ont en peu d'années transformé les conditions de l'existence, l'accroissement du besoin d'éclairage et la multiplication des sources intenses de lumière nous apparaissent comme la manifestation d'une véritable révolution de nos habitudes.

On peut dire que, sauf quelques éclairages de grand luxe réalisés exceptionnellement à l'aide de bougies de cire, et cela seulement depuis le milieu du XVIII^e siècle, les gens qui cherchaient à prolonger leurs occupations après la tombée de la nuit s'enfumaient mais ils ne s'éclairaient pas.

Nos grands parents ont encore connu, sous le second empire, dans les cuisines, les offices, dans les ateliers, la chandelle et les petits lumignons fumeux. La bougie et les diverses lampes à huile à mécanisme réalisaient alors l'éclairage de grand luxe réservé à la seule classe riche.

Ceux de ma génération ont assisté à la ruée du pétrole, du gaz, de l'électricité. Ils ont vu en quelques décades les systèmes d'éclairage intensif se perfectionner et se remplacer. Les vieux appareils de jadis ont disparu et si l'on veut aujourd'hui se représenter comment on s'éclairait dans les campagnes avant le pétrole, on a la plus grande difficulté à se procurer des documents: les objets populaires de luminaire usités en 1830 appartiennent déjà au domaine de l'archéologie presque au même titre que les lampes grecques et romaines.

Telle est la raison qui m'a amené à profiter des recherches que j'ai faites dans cet ordre d'idées depuis un peu plus de quarante ans et à donner ici un rapide aperçu de ce que je crois être l'histoire de l'éclairage populaire dans notre région charentaise.

Cette étude est fort incomplète, je m'en excuse. Il est difficile quand on découvre un appareil populaire d'éclairage de connaître son origine certaine. Quant à la date de fabrication, on est presque toujours réduit à de vagues hypothèses. La meilleure source de renseignements est celle que fournissent les vieillards par leurs souvenirs et leurs traditions de famille, mais celle-là se tarit rapidement.

Depuis quelques années, les marchands d'antiquités ont mis à la mode comme bibelots les vieux appareils de luminaire. Ils les ont ramassés un peu partout, transportés d'une région dans une autre, enlevant tout caractère d'authenticité à leur provenance et à leur âge. La plupart même ont été adaptés à un éclairage moderne et souvent profondément modifiés.

Je serais reconnaissant à ceux de mes collègues qui voudront bien, d'après leurs souvenirs personnels et leurs traditions de famille, compléter les conclusions de cette ébauche trop peu documentée.

Je ne m'occuperai que de l'éclairage purement domestique et populaire. Je laisserai de côté tout ce qui concerne l'éclairage de luxe des appartements, l'éclairage public des rues ou des fêtes, l'éclairage religieux intéressant les églises, les chapelles, les processions et autres manifestations publiques.

Epoque Préhistorique

Je fais toutes mes réserves en ce qui concerne la question de l'éclairage aux époques préhistoriques, les documents dont on dispose pour la résoudre sont trop peu nombreux et trop discutables. Très probablement, les artistes magdaléniens qui ont décoré de peintures les parois des cavernes des *Eyzies* et autres lieux disposaient de moyens d'éclairer leur travail. Mais quels étaient ces moyens? Peut-être utilisaient-ils, comme le font les *Esquimaux*, des lampes à graisse creusées dans une pierre tendre et munies d'une large mèche de mousse. Ou bien brûlaient-ils des copeaux de bois résineux ainsi que le faisaient encore au début du XIX^e siècle les habitants du haut *Lavedan*, à *Luz*, *Gèdres* et *Gavarnie*?

La lampe à graisse à large mèche, la torche en bois résineux produisaient plus de fumée que de lumière et il ne semble pas que dans les grottes à peintures préhistoriques des traces de fumée aient

été observées. Pour réfuter cette objection, certains préhistoriens allèguent qu'il existe des graisses qui ne dégagent que très peu de fumée, mais cette propriété paraît caractériser surtout la graisse des animaux marins et il n'en existait que loin de nos régions.

D'ailleurs, les objets préhistoriques considérés à tort ou à raison, comme des lampes, sont extrêmement rares. Au musée archéologique d'*Angoulême*, on peut voir un moulage étiqueté:

"moulage d'une lampe provenant de la grotte de *Mouthiers*".

L'original de cet objet serait de l'époque magdalénienne; c'est une pierre plate, à peu près ronde, creusée d'une cavité circulaire de 10 à 12 centimètres de diamètre, peu profonde et à fond plat. Un prolongement brisé peut être l'amorce d'un manche horizontal disparu¹.

D'autre part, en un article publié dans le Bulletin de la Société Historique et Archéologique du *Périgord* (t. XLV, p. 143, mai-juin 1918) M. *Raphaël Tarel* cite la lampe préhistorique de la *Mouthie* qui porte un manche.

Dans le même article, M. *Tarel* signale, sans les décrire, des lampes préhistoriques trouvées en 1864 à *Mouthiers (Charente)* et munies également d'un manche épais. L'une de ces lampes de *Mouthiers* est peut-être celle dont le moulage figure au musée d'*Angoulême*.

Epoques Historiques

Dans les habitations modestes des campagnes et même des villes, autrefois, la famille pour la veillée se tenait autour de l'âtre. C'est d'ailleurs pour la préparation du repas du soir qu'on avait surtout besoin de lumière. La flamme du foyer contribuait à l'éclairage et les chandelles, les petites lampes n'apportaient qu'un faible appoint plus sûrement permanent. Aussi les vieux appareils de luminaire étaient-ils utilisés au voisinage même de l'âtre et souvent à l'intérieur de la cheminée. Les *youbes* pour chandelles de résine se fichaient à demeure dans le mur de la cheminée, beaucoup de *chaleuils* étaient accrochés à une longue crémaillère réglable qui devait se suspendre de même. Je possède un instrument en fer forgé qui a été trouvé fixé dans la cheminée d'une maison de *Vindelle* et qui peut avoir servi soit de petit réchaud, soit plutôt de support pour une petite lampe. On rencontre de grands chenets en fer terminés à leur partie supérieure par une sorte d'écuelle large et plate destinée à supporter une lampe. Enfin, les grands chandeliers en fer forgé avaient aussi leur place sous le manteau de la cheminée. Non seulement on amenait ainsi la lumière là où elle était le plus utile, mais on assurait en même temps l'évacuation de la fumée de la résine ou de l'huile.

Dans nos régions, les combustibles qui, avant l'époque actuelle, ont servi à la production de la lumière sont la résine, la graisse et l'huile. Chez nous, le pétrole est plus tard venu², les appareils qui l'utilisent ne dépendent pas encore de l'archéologie. Je ne m'en occuperai pas.

Résine, Graisse, Cire

Résine. — Les bois résineux et la résine ont très probablement été, depuis les temps les plus reculés, utilisés pour l'éclairage dans toutes les régions où existaient des forêts de pins ou de sapins. Particulièrement en *Bretagne*, dans les *Landes*, dans les *Pyrénées*, cet usage s'est maintenu jusqu'à une époque très récente. Il en a été de même en *Angoumois* et en *Saintonge*.

La chandelle de résine ou *oribus* que les paysans charentais appelaient *rouzi* ou *camoufle* était fabriquée dans les campagnes en roulant dans de la résine soit un paquet de filasse ou une petite corde, soit plus rarement des bandes de toile repliées en plusieurs doubles.

Cette chandelle était en général portée par une fourche dont l'extrémité pointue se fichait dans le fond de la cheminée. Cette fourche "*l'Yoube*" ou la "*Lhoube*", était le plus souvent en fer. Souvent ses deux bras étaient entrecroisés de manière à former ressort et à pincer la chandelle. Un vieux forgeron de la route de *Bassau* me disait en 1897 qu'il avait autrefois forgé des *youbes* dont la fourche était portée par un bras coudé articulé à genou, de telle façon que l'on pouvait appliquer l'appareil contre le mur

¹ Voir, à ce sujet, l'article publié par M. *Gustave Chauvet*: Vieilles Lampes Charentaises dans le Bulletin de février 1904, de la Soc, arch, de la *Charente*.

² Vers 1870.

quand la chandelle ne brûlait pas.

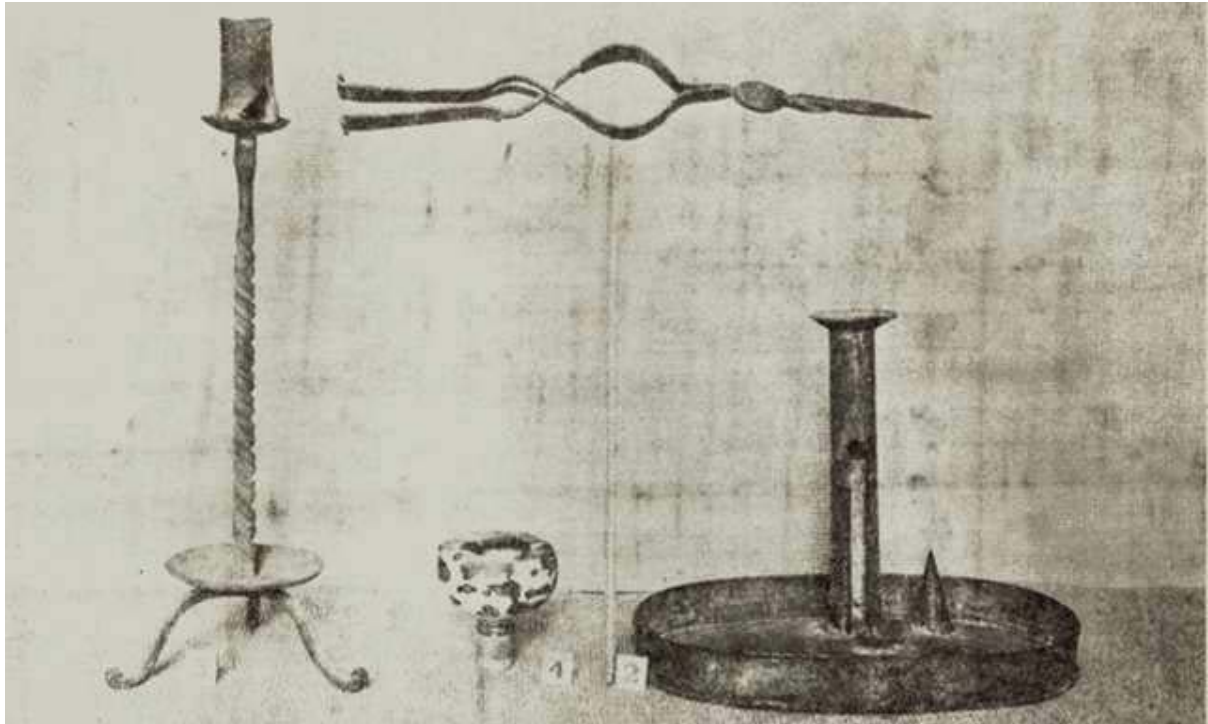


Planche I

Légende de la Planche I:

- 1.- *Youte* pour chandelles de résine. – Angoulême, quartier de Bassau;
- 2.- Chandelier *Saintongeais* en fer battu. – Ligueil (Charente-Inférieure);
- 3.- Chandelier en fer forgé pour chandelles de suif. – Angoulême;
- 4.- Lampe hémisphérique en faïence. – Curac (Charente);

Beaucoup d'*youbes* étaient en bois. En *Saintonge*, on employait pour l'éclairage des chais des *youbes* en bois fabriquées à l'aide d'un simple fragment de cercle de barrique fendu d'un bout et taillé en pointe de l'autre.

On utilisait également des chandeliers en fer forgé de dimensions très variées. La base du chandelier se terminait presque toujours par un trépied qui lui donnait de l'assiette. A l'extrémité supérieure, la chandelle était fixée dans une douille cylindrique ouverte à ses deux bouts dans laquelle on pouvait la faire glisser ou plus fréquemment elle était pincée entre un montant vertical fixe et d'une lame mobile formant ressort. Dans les deux cas, la chandelle de résine, toujours tenue très près de son extrémité supérieure, en raison de sa fragilité, devait être remontée au fur et à mesure de sa combustion.

En général, ces chandeliers étaient de grandes dimensions et se posaient sur le sol, ordinairement au voisinage de l'âtre. Certains étaient à double fin et portaient, en plus du dispositif à ressort destiné à la chandelle de résine, une douille cylindrique pouvant recevoir une chandelle de suif. Dans certaines régions de la *France*, on a utilisé pour les chandelles de résine de grands supports en bois munis d'une crémaillère permettant de faire remonter la chandelle. Je n'ai vu de ces chandeliers de bois aucun exemplaire d'origine charentaise, mais ces objets combustibles étaient essentiellement périssables et ils ont pu avoir été répandus dans nos campagnes et avoir complètement disparu.

Un mode d'éclairage encore plus simple était assuré par la combustion de copeaux de bois résineux. Il résulte de traditions locales que, dans certaines fermes retirées de notre région, on s'éclairait à la veillée à l'aide de minces baguettes de bois résineux qu'un enfant tenait à la main et allumait successivement³.

³ Ce mode d'éclairage par copeaux de bois s'est maintenu fort longtemps dans les *Pyrénées* et n'y a peut-être même pas complètement disparu. *Ramon* rapporte qu'en 1792, les montagnards du *Lavedan* allaient chercher, pour leur éclairage, des racines de pin à *Boucharo*, dans le haut *Aragon*. J'ai pu personnellement constater en

Graisse ou Suif. — La graisse a souvent servi à l'alimentation de lampes, particulièrement dans le Nord de la *France*. Le fait devait être plus rare en *Charente*, où l'on ne manquait pas d'huile de noix. Cependant les lampions pour les illuminations ont été souvent alimentés avec de la graisse. Même depuis l'introduction des rampes à gaz sur la façade des édifices publics, les illuminations se faisaient soit avec des petits verres de couleur remplis d'huile et munis d'une mèche de veilleuse, soit, plus commodément et plus économiquement, à l'aide de lampions en terre cuite ou en fer battu remplis de graisse. On peut voir au musée archéologique quelques lampions de ce genre qui servaient jadis aux illuminations de l'hôtel de ville. Ce sont de larges godets cylindriques en faïence grossière. Il en existait d'analogues au château de *Chalais* (collection *Laffitte*). Je possède quelques récipients carrés en zinc qui ont servi au même usage chez mes grands parents.

On a, paraît-il, aussi utilisé dans nos régions, pour des illuminations dans des chapelles, des coquilles d'escargot (cagouilles, *Hélix aspersa*) remplies de graisse ou de stéarine et munies d'une mèche. Je cite ce fait à titre de curiosité.

Chandelles. — C'est surtout sous forme de chandelles que la graisse a servi pour l'éclairage. La chandelle était chez les *Romains* d'un usage courant. Le mot *candela* se trouve dans le traité de la signification des mots de *Valerius Flaccus*. *Pline* se sert de la même appellation et signale au livre XI de son histoire naturelle que la moelle de jonc servait de mèche aux chandelles. Les *Romains* faisaient leurs chandelles avec du suif, de la cire ou de la poix, les mèches étaient en étoupe, moelle de jonc, papyrus roulé et autres fibres végétales.

En *France*, au Moyen-Age, les premiers statuts des fabricants de chandelles ou chandeliers furent édictés vers 1061 sous *Philippe 1er* et complétés sous le même roi en octobre 1093.

En 1260, il existait à *Paris* une corporation des chandeliers uniquement occupés à la fabrication des chandelles de suif. Les ouvriers allaient chez les particuliers et utilisaient les restes de graisse en fabriquant des chandelles à domicile. (Livre des métiers d'*Etienne Boileau*, Prévôt de *Paris* sous *Saint Louis*, vers 1269).

Au *XIV^e* siècle, il semble que les chandelles fussent délaissées et abandonnées aux gens de basse conditions. Un peu plus tard, au contraire, l'usage s'en est répandu dans des milieux plus relevés: en 1416, on brûlait de la chandelle à la porte de la chambre de la Reine.

Les chandelles étaient alors faites de graisse de bœuf et de mouton et coulées dans un moule en bois autour d'une mèche en filasse ou étoupe de chanvre. Au *XVIII^e* siècle, leur fabrication parut s'être perfectionnée, elles imitaient le plus possible les bougies de cire alors bien en vogue et elles leur faisaient concurrence.

Il n'a pas existé à *Angoulême* de corporation de fabricants de chandelles⁴. L'édit de 1696 relatif au relevé ou à l'attribution d'armoiries aux personnes et aux groupements dans un but fiscal qui impose des armoiries à une vingtaine de corporations de la ville ne cite pas cette profession.

Le rôle de l'impôt du vingtième pour 1763 ne mentionne à *Angoulême* que six chandeliers.

La fabrication des chandelles était étroitement réglementée.

Des règlements de police de 1652 et de 1724 (Bull. de la Soc. archéologique de la *Charente* 1919, p. 19) prescrivait des mesures pour mettre du suif à la dispositions des chandeliers. D'après l'article 33, les bouchers le:

"vendront et le distribueront chaque semaine aux faiseurs de chandelles de la présente ville et faubourgs, sous peine de confiscation du suif et de vingt livres d'amende... Vendront également celui de divers bétail... et autres personnes que les faiseurs de chandelles de la présente ville ne pourront acheter le dit suif."

1911 que la salle commune de la petite auberge de *Boucharo* était encore éclairée (?) par ce même procédé très primitif. Ces copeaux de bois enflammés étaient portés par un large gril en fer suspendu dans l'âtre.

⁴ Ces détails sur les chandeliers et ciriers d'*Angoulême* m'ont été donnés par M. *George* que je suis heureux de remercier.

"Art. 34... est inhibé aux vendeurs de chandelle de mêler dans les suifs et chandelles aucune graisse de pourceaux et autres matières que de bon suif... enjoint de peser chaque livre de chandelle en la vendant... et avons dès à présent réglé la livre de chandelles à six sols jusqu'au mois d'octobre prochain."

Il résulte d'autres documents qu'en 1777 les bouchers faisaient eux-mêmes des chandelles avec leur suif.

Pendant plusieurs siècles, la chandelle a été un moyen d'éclairage extrêmement répandu dans toutes les classes de la société. Jusque dans un passé bien proche, elle est restée en usage dans les milieux modestes ; on peut d'ailleurs s'en procurer encore. On l'achetait chez l'épicier ou même on la fabriquait chez soi dans un moule en étain. Ces moules de moins en moins utilisés ont achevé très récemment de disparaître des arrière-boutiques des lampistes d'Angoulême lorsque la hausse de la valeur de l'étain les a condamnés à la fonte.

La chandelle brûlait mal, la mèche formait un champignon que l'on devait rogner de temps en temps à l'aide de mouchettes.

Bougie. — La bougie de cire était très utilisée par les *Romains*. *Ovide* rapporte que, pour rendre la flamme plus éclairante, on mélangeait un peu de soufre à la cire.

La cire a principalement été employée au cours du Moyen-Age et pendant les temps modernes sous forme de cierges dans les églises. Il y aurait matière à une étude intéressante sur les cierges décorés et sculptés que les corporations faisaient fabriquer à grands frais et qui figuraient dans les cérémonies et aux processions, mais ce sujet ne rentre pas dans celui que je me suis fixé.

A *Angoulême*, les ciriers et fabricants de cierges ne constituaient pas de corporation. Ils cumulaient la vente des cierges et la confiserie. Ils étaient peu nombreux. Le rôle de l'impôt du vingtième pour 1763 n'en cite que deux et un garçon cirier. Cependant, dans le cours du XVIII^e siècle, les comptes des diverses corporations de la ville accusent presque tous des dépenses pour l'entretien des cierges de ces communautés.

Comme éclairage privé, c'est sous *Louis XIV* que s'introduisit en *France* l'usage de la bougie de cire déjà très en faveur en *Italie*. Ce roi l'a répandu dans ses châteaux. Suivant son exemple, les gens riches ont substitué la bougie à la chandelle et à la lampe. C'est grâce à la bougie qu'on a pu, depuis le règne de *Louis XIV*, réaliser des grandes fêtes nocturnes. Les bals donnés à *Versailles* sous *Louis XIV* et surtout sous *Louis XV* et *Louis XVI* ont dû leur éclat à la profusion des bougies qui les éclairaient.

C'est en 1831 que l'on a commencé à fabriquer des bougies en stéarine. La bougie de l'Etoile date de 1834 et n'a pénétré dans l'économie domestique qu'en 1831. Dès lors, la cire a été réservée pour les cierges, puis, assez lentement, la bougie s'est démocratisée et substituée à la chandelle, même dans les milieux les plus modestes.

A l'étranger, le blanc de baleine et la paraffine ont servi à fabriquer des bougies qui, en raison de leur prix relativement élevé, ne sont guère devenues populaires en *France*.

Chandeliers. — Les chandeliers ou bougeoirs, destinés à supporter une bougie de cire ou un, cierge qui, l'un et l'autre, ont de la rigidité, se rattachent à deux principes différents, le chandelier à pointe et le chandelier à douille, suivant que l'extrémité inférieure de la bougie est piquée sur une pointe verticale ou logée dans une cavité cylindrique. La pointe ou la douille sont portées par un ensemble plus ou moins compliqué. Les chandeliers pour chandelles de suif doivent, en raison du peu de rigidité de la chandelle, être munis d'un dispositif soutenant celle-ci sur une partie de sa longueur et ne laissant dépasser que son extrémité supérieure. Le dispositif doit permettre de remonter la chandelle au fur et à mesure de sa combustion. Presque tous les chandeliers usités pour les chandelles, dans notre région, sont disposés de la manière suivante: le fût est un cylindre creux muni d'une fente longitudinale. L'extrémité inférieure de la chandelle repose sur un talon mobile qu'un bouton extérieur permet de faire remonter le long de la fente. Quelquefois des encoches le long de la fente assurent le maintien du talon en quelques positions définies.

Il existe d'autres modèles de chandeliers à chandelle mobile qui, à ma connaissance, n'ont pas été

répandus dans notre région. L'un très commun en *Normandie*, est tordu en une spirale à l'intérieur de laquelle le talon forme écrou. On remonte la chandelle en la faisant tourner. Un autre, fréquent en *Bourgogne* et dans l'Est, est formé de quelques fils de fer rigides qui guident le déplacement du talon.

Etant ainsi défini le mode de fixation de la chandelle ou de la bougie, l'appareil est complété par un support de dimensions et de dispositions variant à l'infini. Je n'énumérerai pas les nombreuses variétés de chandeliers, bougeoirs, flambeaux, candélabres, lustres ou appliques qui ont été construits depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Qu'ils fussent en cuivre, en fer, en étain, même en argent, leurs dimensions et leur ornementation se sont conformées au style et au goût artistique des époques successives. Beaucoup d'entre eux sont de véritables objets d'art.

Cependant, m'occupant ici exclusivement d'éclairage populaire et local, je crois intéressant de signaler un modèle de chandelier ou de bougeoir qui me paraît avoir été très répandu dans les campagnes angoumoisine et saintongeaise au moins pendant le XIXe siècle et qui peut-être est exclusif à notre région. Ce flambeau très grand est en fer battu soudé. Il comporte un corps cylindrique haut de plusieurs décimètres et est caractérisé par une très large embase plate circulaire ou ovale bordée d'une bande saillante d'au moins un centimètre de hauteur. Souvent le corps du flambeau porte une anse ou bien l'embase est munie d'une poignée garnie de bois. Quelquefois un cône soudé sur l'embase sert à recevoir un éteignoir.

Lanternes. — Les Grecs se servaient de lanternes ordinairement en bronze dont la fenêtre était garnie d'une lame de corne ou d'une peau de vessie. En *France*, on en a beaucoup usé, au Moyen-Age.

Les lanternes charentaises en fer ou en bois, cylindriques ou à faces planes n'ont rien de particulier. Une plaque de corne donnait de la transparence à une partie de leur paroi découpée en fenêtre. Plus tard, on a employé, pour garnir de petites fenêtres rondes ou ovales, des masses de verre fondu à peu près lenticulaires ressemblant à des culs de bouteilles. Plus récemment, les fenêtres des lanternes ont été formées avec des vitres.

A l'intérieur de la lanterne, on disposait une chandelle ou une petite lampe. Beaucoup de petites lampes n'avaient pas de pied et comportaient à leur base un moignon en tronc de cône pouvant se loger dans les douilles préparées pour recevoir des chandelles. Ces lampes étaient en général utilisées dans des lanternes.

Lampes à Huile

Les lampes à huile remontent à une antiquité reculée. Les *Egyptiens*, les *Grecs*, les *Romains* les utilisaient en grand nombre. Les premières lampes consistaient en un simple godet presque toujours en terre cuite dans lequel plongeait une ou plusieurs mèches faites d'un peu de filasse ou de coton. On peut rattacher leurs différentes formes à deux types bien distincts:

Dans l'un (lampes carthaginoise, syrienne, arabe et plus récemment italienne), la mèche repose dans un pli ou même une simple encoche de la paroi du récipient. Dans l'autre (lampes égyptienne, grecque, romaine), le récipient est une sorte de boîte munie d'un bec latéral qui la prolonge et qui, au moins en partie recouvert, est percé d'un trou rond pour le logement de la mèche.

Dans tous les cas, l'huile montait dans la mèche par simple capillarité et l'excès non brûlé s'écoulait le long du bec et se répandait sur les parois de la lampe et au dehors.

Un perfectionnement a été réalisé à une époque relativement très récente en disposant deux récipients superposés (*calel* de *Provence*, lampe flamande à long bec). Le récipient supérieur renferme l'huile et l'excédent qui s'échappe du bec est recueilli par le récipient inférieur et la lampe reste à peu près propre.

Le même résultat a été obtenu sans nécessiter la superposition de deux récipients en munissant le bec d'une petite gouttière inclinée qui élève la mèche un peu au-dessus du niveau de l'huile et permet aux gouttes non brûlées de retomber dans le récipient lui-même.

Plus tard, on a donné au porte-mèche la forme d'un petit tube métallique mobile muni d'une collerette. Le couvercle du récipient est alors percé d'un trou rond dans lequel pénètre le porte-mèche soit à frottement soit en se vissant. La mèche est tissée sous forme d'un cordon cylindrique que l'on engage

dans le petit tube.

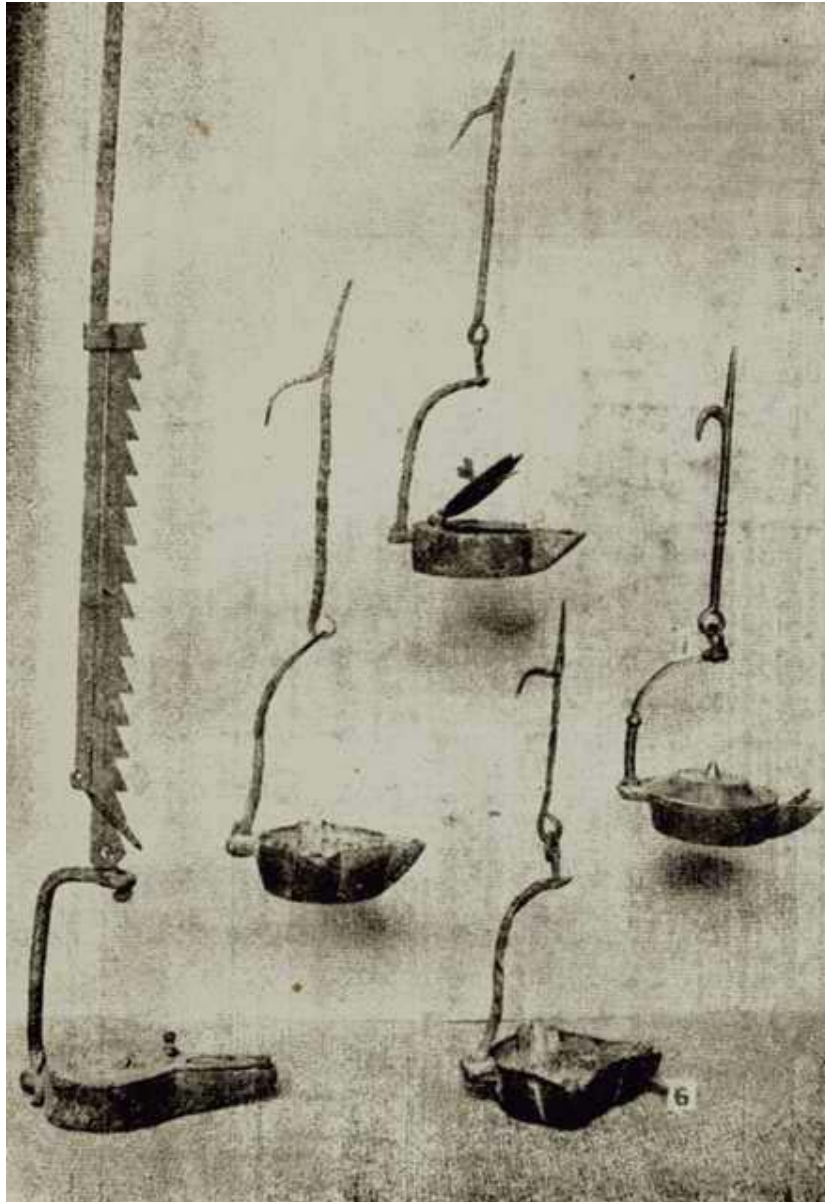


Planche II

Légende de la Planche N. II

5. *Chaleuil* charentais à 3 becs, en bronze, coulé et retravaillé. – *Puypéroux* (Charente);
- 6.- *Chaleuil* charentais à 3 becs, en bronze, venu de fonte et à peine travaillé. *Angoulême*;
- 7.- *Chaleuil* à un seul bec et couvercle en laiton. – *Angoulême* (1917);
- 8.- *Chaleuil* à un bec en fer forgé. – *Allas-Champagne* (Charente-Inférieure);
- 9.- *Chaleuil* en fer forgé à un seul bec très allongé, muni d'une crémaillère. – *Barbezieux*;

Dans toutes ces lampes, la mèche est placée de manière à très peu dépasser le niveau du liquide combustible et quand elle a charbonné ou s'est raccourcie par l'effet de la combustion, il faut la tirer hors de l'huile pour régler sa position. On se servait pour cet usage d'une pointe ou d'une petite pince.

Un important perfectionnement a été réalisé quand on a ajouté au porte-mèche tabulaire, qui déjà élève davantage l'extrémité allumée de la mèche, une molette, petite roue à dents pointues mordant la mèche et pouvant être actionnée par une tige munie d'un bouton. La position clé la mèche était dès lors à peu près réglable. Le même dispositif a été adapté à des porte-mèches à section rectangulaire plate permettant d'utiliser une mèche tissée en forme de ruban donnant une flamme plus large et plus éclairante.

Les lampes à porte-mèche et à molette donnaient une flamme mieux dégagée de l'huile, la combustion était meilleure, la flamme moins fuligineuse, un peu plus éclairante. Quand le bout de la mèche avait charbonné et fait un champignon, le jeu de la molette faisait ressortir une partie fraîche et on pouvait nettoyer la mèche à l'aide des mêmes mouchettes qui servaient déjà pour les chandelles. On mouchait la lampe.

Un perfectionnement important a été apporté aux petites lampes portatives en les rendant mobiles autour d'un axe horizontal porté par un étrier, de manière à les empêcher de se renverser (lampe à bascule non renversable). D'*Allemagne*, dans son traité de l'Histoire du luminaire (p. 280), désigne ces lampes sous la dénomination de lampe de *Cardan* et en fait, mais d'une manière très dubitative, remonter l'invention au XVII^e siècle. *Cardan* est mort en 1576. D'après *Furetière*, la lampe de *Cardan* serait une lampe assurant l'écoulement progressif de l'huile d'un réservoir selon le principe des abreuvoirs à oiseau. Cette lampe ne devait pas être à bascule.

Personnellement, je ne connais pas de lampe à bascule antérieure à l'époque *Louis XVI*. La lampe que l'*Allemagne* appelle lampe de *Cardan*, mais avec point d'interrogation, peut très justement, tout en ayant été imaginée et construite après la mort de *Cardan*, être désignée sous le nom de lampe à la *Cardan*, parce qu'elle utilise en partie le dispositif très ingénieux que *Cardan* avait inventé pour des applications toutes différentes.

Telle est en peu de mots l'histoire des perfectionnements successifs apportés à la lampe à huile depuis l'antiquité jusqu'aux toutes dernières années du XVIII^e siècle. Le caractère commun à toutes ces lampes est qu'elles fonctionnaient par la simple capillarité d'une mèche directement plongée dans le récipient d'huile, sans l'intervention d'aucun mécanisme.

Je passerai en revue ceux des divers types de ces lampes qui, à ma connaissance, ont été utilisés dans la région charentaise. Je les classerai d'après la matière qui les constitue et j'examinerai les lampes en terre cuite, les lampes métalliques, enfin les lampes en verre.

Lampes en Terre Cuite

Lampes gallo-romaines. — Partout où les civilisations grecque et romaine ont laissé des traces, on rencontre les lampes en terre cuite du type bien connu dit lampe romaine. Leur forme, leurs dimensions, leur ornementation sont extrêmement variables, de même que leur facture et la nature de la terre dont elles sont faites. Leur principe reste le même.

On a trouvé des lampes romaines en *Charente* dans des tombeaux et au voisinage des ruines gallo-romaines. Le musée archéologique d'*Angoulême* n'en possède qu'un très petit nombre cataloguées sous les numéros 74, 77, 78, 80, avec, comme provenances, *Chassenon*, *Chabonais*, *Jarnac*, *Fouqueure*. C'est bien peu pour une région où l'empreinte romaine a été si effective⁵.

Lampes en terre cuite modernes. — Jusqu'à quelle époque les lampes gallo-romaines sont-elles, en *France*, restées en usage? La date même approximative de leur disparition est difficile à fixer. Peut-être les a-t-on conservées assez longtemps encore au Moyen-Age. Il serait intéressant d'élucider cette question.

Un fait certain est que, postérieurement à l'époque gallo-romaine, jusqu'à l'époque actuelle, les exemplaires subsistants de lampes en terre cuite sont extrêmement rares. Dans la région parisienne, on en a trouvé de deux ou trois types différents datant des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Quelques autres ont été trouvées dans d'autres régions de *France*, mais toujours en très petit nombre. Cependant, d'après des traditions que j'ai recueillies de divers côtés, il semble que des petites lampes en faïence grossière aient été fabriquées et utilisées dans plusieurs de nos provinces jusque vers le milieu du XIX^e siècle. La rareté de celles qui ont subsisté serait attribuable à leur fragilité, leur peu de valeur et leur absence d'intérêt artistique⁶ (1). Leurs débris mêmes n'intéressant personne ne se conservaient pas.

⁵ Plusieurs des lampes romaines du musée d'*Angoulême* sont citées et figurées dans l'article de *M. Chauvet*, cité précédemment.

⁶ A l'appui de cette opinion, je citerai le fait suivant: En *Italie*, en 1890, on vendait chez les épiciers, à profusion et pour quelques centimes, de fort jolies lampes en faïence décorées de couleurs vives. Dix ans plus tard, j'ai constaté qu'elles avaient disparu, à tel point que les rares exemplaires subsistants se vendaient fort cher chez les

Les lampes grecques et romaines nous sont parvenues en grand nombre parce qu'elles ont été sauvegardées dans des tombeaux. Les tombes chrétiennes ne comportaient pas en général de mobilier funéraire.

Dans nos régions charentaises, il a certainement existé des lampes en faïence. On a fabriqué des lampes à vernis vert à *Brisambourg* et à la *Chapelle-des-Pots* en *Charente-Inférieure*, ainsi que des flambeaux en même matière qui se sont un peu mieux conservés. (Voir quelques-unes de ces faïences au Musée *Métreau* à *Saintes*.)

Je n'ai rencontré qu'un très petit nombre de lampes en faïence me paraissant provenir à peu près certainement de notre région ou des régions voisines. Voici leur énumération:

1.- Une petite lampe en terre grossière rouge à vernis blanc très craquelé et écaillé qui paraît assez ancienne. Elle est hémisphérique, sans pied, disposée de manière à être montée sur un flambeau ou sur le porte-chandelle d'une lanterne. Elle porte aux extrémités d'un diamètre deux becs non saillants munis de gouttières très courtes. Sa forme est identique à celle des lampes rondes en cuivre ou en étain à deux becs très répandues autrefois en *Charente* dont il sera parlé plus loin.

Actuellement dans ma collection, elle a été trouvée par M. *Laffitte* en 1909 chez un cultivateur de *Curac*, près de *Chalais*. Je suppose qu'elle doit dater de la première moitié du XIXe siècle.

2.- Une lampe du même type, également non munie d'un pied, dont le vernis est violet, est exposée au musée archéologique de *Périgueux*.

3.- M. *George* possède une lampe du même type, de dimensions plus grandes, de fabrication beaucoup plus soignée, dont le vernis est blanc. Cette lampe, qui a été acquise à *Angoulême*, paraît dater du milieu du XIXe siècle.

4.- Le musée de la Société archéologique de *Poitiers* possède plusieurs lampes en faïence jaunâtre d'un type tout à fait différent et plus primitif. Ces lampes n'ont pas de bec; comme dans les lampes arabes, la mèche se place dans un pli de la paroi. Elles sont portées par un pied épais et massif. Leur aspect est celui d'un lourd flambeau supportant une lampe.

5.- Il existe au musée archéologique d'*Angoulême*, un objet en terre cuite, en très mauvais état, provenant de *Xambes*, et étiqueté: Lampe, sans indication d'époque.

C'est une sorte de coupe en terre très grossière, sans couvercle. Aucune apparence de bec, mais une partie importante du bord du récipient a été brisée. La coupe est supportée par un pied assez élevé avec élargissement à la base. Au milieu de la hauteur du pied, un disque large avec rebord à peine saillant paraît destiné à recevoir l'égouttage de l'huile ou plutôt de la graisse.

Je possède dans ma collection des lampes à graisse du Turkestan qui ressemblent à cet objet.

Lampes Métalliques

Il a existé beaucoup de lampes romaines en bronze identiques aux lampes en terre de la même époque. Je n'en connais pas de provenance charentaise.

Au cours des derniers siècles, on a utilisé partout en *France* des petites lampes métalliques en fer, en cuivre, plus rarement en étain, se rapportant aux divers systèmes de lampes sans mécanisme énumérés précédemment. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ces lampes servaient à peu près seules, concurremment avec les chandelles, à l'éclairage domestique. Après l'apparition des appareils plus perfectionnés, elles ont été reléguées dans les campagnes, les cuisines et les ateliers. C'est là que nos grands-parents les ont encore vues abondantes. Depuis le milieu du XIXe siècle, ainsi d'ailleurs que les autres lampes à huile même perfectionnées, elles ont achevé de disparaître devant le pétrole d'abord, puis la lumière électrique. Celles que l'on trouve encore rouillées et déformées ne sont plus que de vieux débris oubliés au fond d'une cave ou d'un grenier.

marchands d'antiquités. J'ai fait la même constatation en *Algérie*, *Tunisie* et même au *Maroc* où les petites lampes musulmanes viennent de disparaître en quelques années, chassées par le pétrole et l'électricité. Au printemps 1931, dans tous les souks de *Tunis*, j'ai vu une lampe en faïence dans l'étalage d'un chiffonnier.

Autrefois ces petites lampes étaient fabriquées localement par des forgerons, des fondeurs de cuivre, des lampistes. Leur forme alors caractérisait une région. Plus tard, au cours du XIX^e siècle, l'industrie s'en est emparée, les types ont été uniformisés et certaines de ces petites lampes, fabriquées en série dans les usines du Nord et de l'Est de la France et ayant perdu toute originalité, se sont répandues dans toute la France et même en certains pays étrangers.

Chaleuils. — En *Angoumois* et en *Saintonge*, la petite lampe fumeuse, qui se porte à la main ou se suspend par un crochet, est appelée "*Chaleuil*".

Voici les noms vulgaires des lampes analogues dans diverses régions de la France:

Chareuil à *Jonzac*;

Chaleilh dans le bas *Limousin*;

Chaleu en *Bourbonnais*;

Chelu en *Bugey* et *Lyonnais*;

Chelux à *Chalon-sur-Saône*;

Charail en *Poitou*;

Tsallire ou *Tsalli* dans le haut *Limousin*.

Toutes ces appellations se rattachent au mot *Calel* usité dans la plupart des pays de langue d'Oc (*Provence*, *Guyenne*, *Gascogne*, *Languedoc*, *Auvergne*) et qui, dans toutes ces régions, s'applique à une lampe de type bien déterminé à deux réservoirs de cuivre superposés et en général de forme pentagonale avec cinq becs.

Ailleurs, d'autres appellations de la petite lampe vulgaire se rapportent au mot creuset:

Cruzeo ou *Gruzeo* dans les hautes et basses *Pyrénées*;

Croiju et *Croijoulet* en *Savoie*;

Craizeau, à *Loudun*;

Crésu dans le canton de *Vaux* (*Suisse romande*);

Dans le Nord de la France, elles dérivent du mot *Graisset* (lampe à graisse):

Graisset, *Grasset*, *Crasset* en *Normandie*;

Crassat à *Lille*;

Crachet en *Picardie*;

Créchet, *Graissieux*, ailleurs.

Je citerai encore les noms suivants:

Heurchot dans les *Vosges*;

Copion dans les *Vosges alsaciennes*;

Bitouze en *Franche-Comté*.

Appelons donc *chaleuil* la petite lampe sans mécanisme, de forme assez variable jadis utilisée dans nos campagnes.

Chaleuil plat a un bec. — Le type de *chaleuil* en cuivre le plus répandu dans nos régions et dans presque toute la France comporte une écuelle ronde, plate, avec un seul bec latéral muni ou non d'une languette en gouttière. Une tige verticale en cuivre ou en fer recourbée à sa partie supérieure s'insère sur le bord de l'écuelle en un point diamétralement opposé au bec. Elle sert à porter la lampe. Elle s'articule en général avec une hampe en fer tordu terminée par une pointe et munie, un peu en arrière de la pointe, d'un crochet en croissant pour l'accrochage. Ces *chaleuils* se suspendaient à l'extrémité d'une longue crémaillère en fer.

Les dimensions et la forme de ces *chaleuils* sont variées. Beaucoup sont complétés par un couvercle plus ou moins mouluré, orné d'un bouton central, fixé à la base de la tige de suspension et pivotant autour d'elle. Certaines de ces petites lampes, d'un profil élégant, sont aujourd'hui recherchées comme bibelots.

Au cours du XIX^e siècle, leur fabrication est devenue industrielle. Les mêmes modèles se trouvaient partout.

Celles que l'on pouvait se procurer à *Angoulême* vers 1900 étaient fabriquées à *Mâcon*.

Chaleuil à trois becs. — Un seul type de chaleuil me paraît jusqu'à preuve du contraire, caractéristique de notre région. J'émetts cette opinion parce que j'ai vu en *Charente* un grand nombre d'exemplaires de ce chaleuil de factures et probablement d'époques très diverses et que je n'en ai jamais rencontré ailleurs, sauf un seul exemplaire, chez un brocanteur de *Périgueux*.

Ce *chaleuil* est une variété du type précédent dont il diffère parce qu'il est en général à trois becs. Il est presque toujours en bronze ou en laiton. Le réservoir est d'assez grandes dimensions, sans couvercle. Quatre larges saillies carrées sont disposées symétriquement aux extrémités de deux diamètres rectangulaires le long du bord du réservoir. Trois de ces saillies forment des becs et sont creuses. Chaque bec est large, carré, muni d'une languette soudée. La quatrième saillie est pleine et porte une tige en fer tordu recourbée vers le haut dans un plan vertical de telle façon que son extrémité supérieure se trouve au-dessus du centre du réservoir.

Certains de ces *chaleuils* n'ont que deux becs, la saillie diamétralement opposée à la queue n'existe pas.

A l'extrémité supérieure de la tige est soudée une petite plaque horizontale percée d'un trou dans lequel s'articule la hampe à pointe et à crochet.

Les exemplaires les plus anciens de ces *chaleuils* sont coulés d'un seul bloc, sans retouches. Les plus récents sont, du moins en partie, travaillés au tour et les becs sont taillés. D'autres sont estampés⁷. J'ai trouvé à *Angoulême* un *chaleuil* d'un type à peu près identique en forte tôle de fer estampée portant quatre becs disposés symétriquement et suspendu par une hampe verticale soudée au centre du réservoir.

Parmi les *chaleuils* à un seul bec qui se rencontre n'en *Charente*, il en est qui sont de mêmes dimensions et de même facture que le chaleuil à trois becs du type le plus récent.

Chaleuil en fer forgé et brasé. — Parmi les lampes relativement anciennes dont la fabrication paraît avoir été locale, on rencontre des lampes en fer forgé et brasé au cuivre à récipient circulaire plat fermé ou non par un couvercle à charnière. Elles sont en général épaisses, robustes, larges. Les lampes en fer forgé sont nombreuses dans les musées, on en rencontre souvent chez les brocanteurs qui leur attribuent une haute antiquité. Il en existe de types très divers, leurs dates de fabrication paraissent se répartir du XIII^e au XIX^e siècles. Certaines sont décorées de dessins.

Je n'en connais qu'un très petit nombre pouvant être avec certitude considérées comme Charentaises. Je possède deux *chaleuils* en fer forgé provenant d'une ancienne ferme d'*Allas-Champagne* près de *Jonzac*. Sans être identiques, ils ont les mêmes dimensions et de dispositions analogues. Le bec unique est carré, garni d'une languette. Le récipient¹ est plat et fermé par un couvercle en tôle à charnière muni d'un petit verrou pivotant que manœuvre un bouton plat découpé à deux lobes. La queue torse et recourbée en avant est articulée à une hampe à pointe et crochet.

⁷ Dans l'Histoire du Luminaire depuis l'antiquité jusqu'au XIX^e siècle, par *Henri-René d'Allemagne* (1891), à la page 237, une figure représente cinq petites lampes métalliques de types divers. L'une d'elles très exactement figurée est un chaleuil à trois becs du type décrit ci-dessus. Aucune légende explicative n'accompagne la figure, ni aucune explication dans le texte. La figure est insérée dans le chapitre intitulé XVII^e siècle.

A la même page du même ouvrage, une autre figure représente assez grossièrement une lampe à trois becs de type analogue accrochée à une cheminée, avec cette légende: Lampe de cuisine plantée à l'intérieur d'une cheminée, d'après une estampe de la bibliothèque de l' Arsenal. Aucune indication d'origine géographique ni de justification de date.

Une autre lampe en fer forgé qui provient de *Barbezieux* porte un bec allongé et s'articule à l'extrémité d'une longue crémaillère.



Planche III

Légende de la Planche III

- 10.- *Chaleuil* en fer blanc par M. *Parcelier* à *Angoulême*, vers 1880;
- 11.- *Chaleuil* en fer blanc (production industrielle). – *Angoulême*;
- 12.- *Chaleuil* en étain à 2 bec pour lanterne ou chandelier.- *Angoulême*, quartier de *Bassau*;
- 13.- *Chaleuil* en étain à 2 becs sur pied.- *Saint-Michel d'Entraygues (Charente)*;
- 14.- Petite lampe hémisphérique en verre fondue pour lanterne ou chandelier. – *Angoulême*;
- 15.- Petite lampe en verre fondu pour lanterne ou chandelier. – *Angoulême*;
- 16.- Lampe à pompe en étain. – *Angoulême*;

Chaleuils en fer blanc. — Le *chaleuil* en fer blanc est ordinairement ovale et le plus souvent sa forme est celle d'un triangle allongé dont les angles sont arrondis. Le bec est simple et muni d'une languette pour porter la mèche. Le récipient est presque toujours clos et l'huile y est introduite par un orifice assez large qu'obturé un couvercle à charnière. La lampe est portée, soit par une queue relevée verticalement munie d'une hampe d'accrochage articulée comme celle des *chaleuils* précédemment décrits, soit, beaucoup plus rarement, à l'aide d'un long manche horizontal.

Beaucoup de ces petites lampes ont dû être fabriquées localement par les ferblantiers qui les

vendaient. En dernier lieu, elles provenaient des usines de l'Est et particulièrement des usines *Japy*.

Certains ferblantiers fabriquaient des types qui leur étaient propres. Je citerai un petit *chaleuil* que fabriquait autrefois M. *Parcellier*, à *Angoulême*. Il comportait une boîte cylindrique plate en fer blanc portant sur sa face plane supérieure deux becs avec languettes diamétralement opposées et un couvercle formé d'une plaque mobile autour d'un pavot. Une anse en boucle permettait de porter la petite lampe.

Lampe hémisphérique a deux becs. — Le récipient a la forme d'une calotte hémisphérique dont la convexité est tournée vers le bas. Il est ordinairement fermé en haut par une cloison plane percée de trois ouvertures: au milieu un grand trou souvent muni d'un couvercle pivotant permet l'alimentation d'huile et, près du bord, diamétralement opposés, deux petits trous ronds pour les mèches. Chacun de ces deux trous est muni d'une languette en gouttière saillante.

La lampe est portée par un pied en forme de flambeau auquel elle demeure fixée. Parfois la liaison se fait par l'intermédiaire de deux tourillons montés sur un étrier et la lampe bascule autour d'un axe horizontal. On peut alors la transporter sans crainte de la renverser.

Souvent aussi la lampe n'a pas de pied et porte un moignon cylindrique que l'on fixe dans la douille d'un chandelier ou d'une lanterne.

Dans nos régions, ces lampes étaient généralement en étain, de formes et de dimensions très variées. Elles étaient fabriquées par les lampistes locaux qui les coulaient dans des moules. Ces lampes et leurs moules existaient encore en 1900 dans les approvisionnements des lampistes d'*Angoulême* il est difficile de savoir à quelle époque elles ont fait leur apparition. J'en possède quelques exemplaires très usagés qui datent certainement d'une époque antérieure à 1850.

On rencontre également des lampes du même type en cuivre. Elles sont souvent plus grandes que les lampes en étain. Certaines sont décorées de moulures et d'ornements qui paraissent les dater de la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

Je rappelle que les petites lampes en faïence à deux becs signalées précédemment se rapportent exactement à ce type.

Lampes à porte-mèche tubulaire et roue à rochet. — Ces lampes à mèche réglable établissent la transition entre la lampe à huile et la lampe à pétrole de disposition à peu près identique. Elles datent d'une époque relativement récente et ont été extrêmement répandues jusqu'à ces toutes dernières années. On en trouverait certainement encore quelques-unes en service à l'heure actuelle. Leur récipient en laiton, en fer blanc, rarement en étain, est sphérique, ovoïde, cylindrique ou d'une forme plus compliquée. Il est porté sur un pied et souvent peut basculer autour d'un étrier. Le porte-mèche est un tube muni d'une roue à rochet.

Aucune de ces lampes ne me paraît être spéciale à notre région. On les fabriquait industriellement et elles se répandaient partout. Cependant, une petite lampe cylindrique en étain à pied muni d'une anse dont le porte-mèche tubulaire se vissait à la partie supérieure du récipient était, vers 1890, désignée chez les lampistes de *Dijon* sous le nom de *Lampe Saintongeaise*. Je ne sais quelle est la raison de cette appellation.

Lampe en Verre

Petites lampes en verre. -- La lampe est tout entière en verre. Le récipient est une ampoule sphérique ou en forme de poire ou même cylindrique portant un trou rond à la partie supérieure. Dans ce trou se loge un petit porte-mèche en fer blanc, simple tube soudé au centre d'une rondelle circulaire.

A la partie supérieure du réservoir, un bourrelet plat fait saillie et simule une sorte de bobèche grossière.

Les lampes en verre que j'ai rencontrées dans notre région n'ont pas de pied. Elles se terminent à leur partie inférieure par un tronc de cône formant bouchon et on les plaçait sur un flambeau ou dans une lanterne. Des lampes en verre de même principe, mais faisant corps avec un flambeau ou un bougeoir également en verre moulé, ont été très répandues en *France* pendant tout le XIX^e siècle, surtout dans

le Midi. On en trouve de fort élégantes, souvent en verre blanc taillé, même en cristal. Si leur forme donne sur leur date de fabrication une indication admissible, certaines seraient du premier Empire ou même de l'époque *Louis XVI*.

Les petites lampes en verre que l'on vendait à *Angoulême* vers 1900 et qui à cette époque s'utilisaient encore dans certains ateliers étaient dénommées lampes juives. Elles étaient en verre vert, de facture très grossière et importées du Nord de la *France*.

On emploie encore actuellement en *Corse* des lampes en verre. D'après les marchands locaux qui les vendent, elles proviennent de *Paris*.

Lampe à Pompe

Cette lampe, la première lampe à mécanisme qui ait été imaginée, réalise un progrès considérable par rapport aux appareils rudimentaires qui l'on précédée.

Elle comprend un grand réservoir et, au-dessus de celui-ci, un réservoir beaucoup plus petit dans lequel plonge la mèche et qu'une petite pompe permet de remplir quand il a été vidé par la combustion.

La lampe est en étain. Les éléments du mécanisme sont en fer blanc. Elle ressemble à un chandelier qui porterait une chandelle d'étain. Le corps du chandelier sert de réservoir principal et renferme la pompe. La fausse chandelle, tube cylindrique, constitue le petit réservoir et contient une mèche plate qui affleure à son extrémité supérieure. Le tube cylindrique mobile peut être déplacé vers le bas dans le sens de sa longueur; il est ramené par un ressort. Son déplacement actionne la petite pompe.

Pour faire monter l'huile, il suffit, de temps en temps, d'appuyer fortement à deux ou trois reprises sur le tube ou, mieux, sur la bobèche d'étain qui encercle sa base. C'est ce qu'on appelait "pomper la lampe".

La manœuvre du pompage qui doit être fréquente est peu commode. Un perfectionnement apporté à certaines de ces lampes a permis de la simplifier: au lieu d'être commandée par le tube supérieur, la pompe était actionnée par une tige extérieure munie d'un bouton et placée au-dessus de la bobèche à côté du tube.

La lampe à pompe a été inventée dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, avant les systèmes d'*Argand* et de *Proust*. Elle a été utilisée surtout dans le Midi d'où elle n'a disparu que tout récemment.

Les lampes à pompe que l'on employait en *Charente* étaient fabriquées sur place à l'aide de moules qui existaient encore en 1900 chez les lampistes d'*Angoulême*.

Le grand avantage de la lampe à pompe a été de régulariser la combustion de l'huile et la constance de la flamme et surtout d'élever celle-ci suffisamment haut sans qu'aucun élément de la lampe ne porte, comme dans la plupart des quinquets, une ombre gênante.

On peut dire que la lampe à pompe a été la première à réaliser le seul perfectionnement important que la lampe à huile ait reçu depuis l'antiquité.

Lampe *Argand*, lampe modérateur, lampe *Carcel*. — C'est vers la fin du XVIII^e siècle et surtout au commencement du XIX^e que les lampes à huile ont été disposées de manière à utiliser l'huile rationnellement et à réaliser des sources de lumière non fumeuses, propres et d'une intensité lumineuse très supérieure à celle que donnaient les pauvres lumignons qui avaient servi jusqu'alors.

Ces lampes sont: la lampe *Argand* d'abord qui, sous l'appellation injustement motivée de *Quinquet*, a reçu, surtout sous le premier Empire, un très grand nombre de dispositions; puis la lampe *Carcel* et la lampe modérateur, l'une et l'autre simple perfectionnement de la lampe à pompe. Ce sont ces deux dernières qui éclairaient encore, avec une lumière fort agréable et saine pour les yeux, les intérieurs élégants dans les dernières années du XIX^e siècle et qui, après avoir lutté depuis 1870 avec la concurrence de la lampe à pétrole, si simple de construction, si économique, ont fini par disparaître à leur tour quand, après 1890, la lampe électrique à incandescence s'est substituée elle-même, presque partout, au pétrole.

